



Direction des Affaires Economiques

Nos réf. : RK/GM – 149.2019

Affaire suivie par : Gaëtan MARIANY

g.mariany@cm-yvelines.fr

Monsieur le Maire

Mairie

S/N Grande Rue

78850 THIVERVAL-GRIGNON

Versailles, le 3 octobre 2019

Objet : Avis sur la modification n°3 du PLU de Thiverval-Grignon

Monsieur le Maire,

En réponse à votre saisine enregistrée par mes services le 20 septembre 2019 et conformément aux dispositions du code de l'Urbanisme, j'ai le plaisir de vous communiquer l'avis de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) des Yvelines relatif à la modification de votre PLU.

Ma compagnie opère pour le maintien du tissu artisanal local et la défense de ses intérêts. A ce titre, ma compagnie est favorable à toute mesure confortant la présence du tissu commercial et artisanal de proximité. J'ai pris connaissance de votre PLU et notamment des mesures visant à conforter le caractère pavillonnaire de votre commune, en modifiant les conditions d'implantations des constructions.

Propice au maintien des activités artisanales, ce projet ne soulève pas d'objection de la part de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Yvelines qui émet un **avis favorable**.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma sincère considération.

Le Président

RONAN KERAUDREN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

CHAMBRE DÉPARTEMENTALE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DES YVELINES

Siège : 19 avenue du Général Mangin - 78000 Versailles Cedex - Tél. : 01 39 43 43 43 - Télécopie : 01 39 43 43 00

Internet : www.cm-yvelines.fr - Courriel : cm-78@cm-yvelines.fr - Siret : 187 809 033 00017 - APE 9411 Z

Décret n° 2034-1164 du 2 novembre 2004